

Contournement Nord d'Angers sur A11

Le chantier d'élargissement entre dans une nouvelle phase

Le chantier d'élargissement que mène actuellement Cofiroute sur l'A11 Angers, entre l'échangeur de l'A87 Nord (ex-rocade est) et la voie des berges, se poursuivra jusqu'en 2011. A compter de début juin, ces travaux entreront dans une nouvelle phase, qui aura des conséquences sur la circulation.

Chaque jour, plus de 60 000 véhicules empruntent l'autoroute A11 dans la portion comprise entre l'A87 Nord (échangeur n°14) et la voie des berges (échangeur n°15). Afin d'adapter ce tronçon à l'évolution du trafic, Cofiroute réalise depuis septembre 2009 l'élargissement des chaussées. Ces travaux se traduiront par l'ouverture d'une troisième voie de circulation dans les deux sens d'ici fin 2010.



L'élargissement des chaussées s'est déjà accompagné de l'installation d'un nouveau dispositif de vidéosurveillance dédié à la sécurité et au trafic, et de la mise en conformité du système d'assainissement de l'autoroute qui se poursuivra encore dans ces prochains mois.

De surcroît, et dès 2006, Cofiroute avait anticipé sur ce chantier par la réalisation de talus et la pose de 9 500 m² d'écrans acoustiques le long de l'autoroute, afin de protéger les riverains des nuisances sonores de l'A11.

Pour que ces travaux s'effectuent dans des conditions techniques et de sécurité satisfaisantes pour le personnel du chantier comme pour les clients de l'autoroute, la circulation sera de nouveau modifiée à partir de début juin 2010 de la manière suivante :

- Aménagement de la partie centrale de la chaussée
- Maintien de deux voies de circulation dans chaque sens, avec bande d'arrêt d'urgence et refuges équipés de postes d'appel d'urgence
- Des coupures nocturnes des voies auront lieu ponctuellement pour limiter la gêne du trafic.

Pendant toute la durée du chantier, la vitesse continuera d'être limitée, comme à ce jour, à 70 km/h au lieu de 90 km/h en temps normal. Cofiroute remercie les utilisateurs de l'autoroute pour leur patience et les invite à être particulièrement vigilants aux abords du chantier et à respecter les limitations de vitesse.

En cas d'intempéries, les phases de travaux pourront être décalées.

La sécurité : Notre priorité

Pourquoi limiter la vitesse à 70 km/h ?

Les travaux de création de la 3e voie se déroulent sans interruption de la circulation, mais avec de nouvelles modifications des conditions de conduite. C'est pourquoi la vitesse maximum est réduite à 70 km/h pour assurer la meilleure sécurité possible des femmes et des hommes travaillant sur le chantier, mais aussi des utilisateurs de l'autoroute.

Quels moyens sont mis en place pour renforcer la vigilance de chacun ?

Plusieurs dispositifs de prévention sont mis en oeuvre périodiquement :

- contrôles de vitesse à l'initiative de la Gendarmerie nationale
- messages de sécurité affichés sur les panneaux routiers et diffusés sur Autoroute FM

Quels sont les moyens de surveillance de la zone de chantier ?

Ces travaux se sont accompagnés de l'installation d'un système de vidéosurveillance : six caméras, reliées au PC sécurité de Saint-Jean-de-Linières, permettent aux équipes de Cofiroute d'intervenir le plus rapidement possible en cas d'incident et, le cas échéant, de dépêcher les secours les plus adaptés.

Conseils utiles :

- Autoroute FM 107.7
- www.cofiroute.fr
- 0 969 39 26 34 (appel non surtaxé), 7 jours sur 7 de 7 h à 21 h

Cofiroute (1895 salariés) exploite un réseau de 1205,5 km couvrant le Centre-Ouest de la France (A10, A11, A19, A28, A71, A81, A85, Duplex A86). Société privée depuis sa création en 1970, Cofiroute a pour actionnaires le groupe VINCI (83,33%) et Colas (16,67%). Elle est présente aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne. L'entreprise enregistre chaque année environ 120 millions de transactions. L'exploitation du réseau interurbain de Cofiroute est certifiée ISO 9001 et ISO 14001.